

Assurances BIAT

Société Anonyme au capital de 22.000.000 Dinars
Siège Social: Immeuble Assurances BIAT, Les Berges du Lac 2, Tunis
Registre du Commerce : B 160631997
Matricule fiscal : 601492 D
CNSS : 198406-41

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2019

Messieurs les actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 13 juin 2019 à 9h00 au siège d'Assurances BIAT sis à Immeuble Assurances BIAT, Les Berges du Lac 2, Tunis, et ce pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au titre de l'exercice 2018.
- 2) Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2018.
- 3) Approbation des Conventions réglementées conformément aux dispositions du Code des sociétés commerciales.
- 4) Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018.
- 5) Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2018.
- 6) Affectation des résultats de l'exercice 2018.
- 7) Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2018.
- 8) Fixation des allocations servies aux membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2018.
- 9) Désignation d'un Co-commissaire aux comptes.
- 10) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition de Messieurs les Actionnaires au Siège Social de la Société dans les délais légaux.

Le Président du Conseil d'Administration

Assurances BIAT

Société Anonyme au capital de 22.000.000 Dinars
Siège Social: Immeuble Assurances BIAT, Les Berges du Lac 2, Tunis
Registre du Commerce : B 160631997
Matricule fiscal : 601492 D
CNSS : 198406-41

PROJET DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 JUN 2019

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2018 et des rapports Général et Spécial des Commissaires aux comptes, approuve : le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les Conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2018.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice net de l'exercice 2018, qui s'élève à 8 768 904,293 Dinars majoré du report à nouveau de 20 212,150 Dinars soit au total 8 789 116,443 Dinars comme suit :

<i>Projet d'Affectation des résultats de 2018</i>	
Bénéfice Net 2018	8 768 904,293
Report exercice 2017	20 212,150
Total	8 789 116,443
Réserves légales (5%)	439 455,822
1 ^{er} reliquat	8 349 660,621
Réserves pour Réinvestissement Exonérés (prélevés sur Bénéfices de l'exercice 2018)	4 000 000,000
2 ^{ème} reliquat	4 349 660,621
Fonds Social (prélevés sur Bénéfices de l'exercice 2018)	400 000,000
3 ^{ème} reliquat	3 949 660,621
Dividendes à distribuer	3 905 000,000
Report à nouveau	44 660,621

L'Assemblée Générale décide de distribuer un dividende de dix-sept dinars 750 millimes (17,750 TND) par action au titre de l'exercice 2018, à servir à partir du 2019.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration, pour l'exercice commençant le premier Janvier 2018, des jetons de présence d'un montant brut de quarante-cinq mille dinars (45 000 TND).

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Comité Permanent d'Audit, un montant brut de dix mille dinars (10 000 TND), pour l'exercice commençant le premier Janvier 2018, à répartir entre les membres du Comité Permanent d'Audit.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que le mandat du Co-Commissaire aux comptes « Cabinet la Générale d'audit et conseil » représentée par M. Chiheb GHANMI arrive à échéance lors de la présente Assemblée, décide de

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Sixième Résolution :

L'assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs aux porteurs d'originaux, de copies ou d'extraits du Procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée en vue d'effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à